

**TABLEAU OBLIGATIONS STATUT EQUIPES DE JEUNES PAR DIVISION SAISON 2015/2016**  
**(VALIDE PAR LE COMITE DIRECTEUR EN DATE DU VENDREDI 21 AOUT 2015)**

	<b>OBLIGATION STATUT EQUIPES DE JEUNES</b>
<b>1ERE DIVISION</b>	1 équipe à 11 avec dérogation 1 équipe à 8 l'année de l'accession
<b>2EME DIVISION</b>	1 équipe à 8 ou 11 avec dérogation 1 équipe U7 ou U9 l'année de l'accession.
<b>3EME DIVISION</b>	1 équipe U7, U9 ou à 8 ou 11 avec dérogation aucune obligation l'année de l'accession.
<b>4EME DIVISION</b>	Aucune obligation

Catégories U7 et U9 : participation au minimum à 8 plateaux dans la saison avec un minimum de 5 licenciés.

Les équipes U17 Féminines sont prises en compte comme une équipe à 11 garçons.

**RAPPEL :**

Les ententes sont prises en compte sur les catégories jeunes à 11 à condition qu'il y ait un minimum de 14 licenciés sur 2 catégories à 11 (par club).

Les ententes en football animation ne sont pas prises en compte.

L'équipe doit débiter et terminer le championnat

